



L'ÉNERGIE GAZ PROPANE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Accédez en permanence à l'information depuis votre Espace Client www.espaceclient.vitogaz.com

C'est un espace **sécurisé, pratique et utile, accessible gratuitement** et où vous pouvez, selon les spécificités de votre contrat :

- Passer et suivre vos commandes de gaz
- Déclarer votre déménagement
- Trouver les réponses à vos interrogations sur votre contrat ou tout autre sujet
- Consulter l'historique de votre compte
- Régler en toute sécurité par Carte Bancaire
- Vérifier votre prix du gaz et ses 3 dernières variations
- Gérer votre jauge virtuelle et recevoir l' « alerte jauge basse »

Nous vous rappelons que nos barèmes sont disponibles sur notre site www.vitogaz.com

INFOS PRATIQUES À RETROUVER SUR NOTRE SITE

- Le Rapport RSE annuel
- Le Code Ethique
- Le guide d'application de la politique anticorruption
- Le guide de sécurité propane
- La fiche ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
- Le protocole de sécurité GPL





EN SAVOIR PLUS POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE SON LOGEMENT

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de son logement en adoptant des habitudes de consommation responsables

- Ne pas surchauffer et réduire votre chauffage de 1°C, c'est baisser votre consommation d'énergie de 7%. Réguler mieux son chauffage en installant des robinets thermostatiques ou une sonde extérieure.
- Choisir un système de chauffage performant, tel qu'une chaudière à Très Haute Performance Énergétique, consomme moins d'énergie et émet moins de gaz à effet de serre.
- Réaliser des travaux de rénovation énergétiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de votre logement et bénéficier des éco-primes de notre Programme d'aides aux travaux VITOZECO.
- Faire réaliser un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ou un bilan énergétique pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre de votre logement, et ainsi déterminer les travaux de rénovation énergétiques les plus efficaces à réaliser. Le DPE, valable 10 ans, est nécessaire en cas de vente ou de location de votre bien.

Abandonner les habitudes de consommation énergivores : consulter le guide de l'ADEME « 40 trucs et astuces pour économiser l'eau et l'énergie » disponible sur notre site www.vitogaz.com